



## SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**ADOPTION RÈGLEMENT 525**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le règlement 525 relatif aux à la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Saint-Valentin est déposé au bureau de la greffière-trésorière.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, ou sur le site web de la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 11<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2024.**

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du règlement 525 relatif aux à la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Saint-Valentin à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 11 décembre 2024 entre 13h00 et 17h00.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 11<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2024.**

Brigitte Garceau,  
Directrice générale et greffière-trésorière